

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON ARRÊTÉ 2021-38 NOMINATION DE LA RÉFÉRENTE LAÏCITÉ

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de la icité dans la fonction publique ;

ARRÊTE

Article 1 Madame Laure Chebbah-Malicet est nommée référente « Laïcité » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de deux ans, renouvelables.

Article 2 Sa mission est d'apporter aux agents de l'établissement qui la sollicite tout conseil utile sur des questions portant sur le respect et la mise en œuvre pratique du principe de laïcité.

Elle est également chargée de définir la politique de l'établissement, en vue d'appliquer le principe de laïcité, de diffuser une culture du droit et une meilleure connaissance de la laïcité, d'anticiper et prévenir les conflits, et, le cas échéant, de faire de la médiation.

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 19 juillet 2021

La directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le

Signature